

# ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

DU 31 JUILLET 2006

---o0o---

## PROCES-VERBAL

**Sont absents ou représentés :**

Pr ASSO	M. MASCARELLI
M. BETTATI	M. MOTTARD
M. CESARI	M. PAPI (pouvoir à M. VICTOR)
M. CUTURELLO	M. PAUGET (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
Me FOUQUES	M. REVEL
M. FRANCO	M. TAMBAY
Dr HERICORD	M. TUJAGUE (pouvoir à M. ALBIN)
M. ICART	M. VIAL (pouvoir au Dr FRERE)
M. LUCA	

L'an deux mille six, le trente-et-un juillet, le conseil général s'est réuni dans la salle 25 du conseil général, pour la tenue de sa réunion .

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

**M. le Président.**- Mes chers collègues, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. TABAROT en qualité de secrétaire de séance et je lui passe immédiatement la parole pour procéder à l'appel des membres.

*M. Tabarot procède à l'appel nominal des membres du conseil général.*

**M. TABAROT.**- Le quorum est atteint, M. le Président.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Notre séance publique plénière est donc ouverte. Et je vous propose de passer à l'examen du rapport autorisant l'attribution d'un prix d'excellence aux lauréats du brevet des collèges, inscrit à l'ordre du jour de cette séance. C'est le seul et unique dossier de cette courte séance plénière afin de nous permettre au terme de l'année scolaire de récompenser les mentions très bien au brevet des collèges.

Je demande au Dr ROUX de nous rapporter ce dossier.

**Dr ROUX.**- M. le président, mes chers collègues, l'Education Nationale a décidé d'attribuer cette année des mentions aux lauréats du diplôme national du brevet.

Comme nous le faisons depuis un certain temps, depuis un certain nombre d'années pour les bacheliers mention très bien, je vous propose que nous accordions aux collégiens du département titulaires de la mention très bien, un prix d'excellence de 100 €. J'en ai terminé.

**M. le Président**.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? M. VICTOR.

**M. VICTOR**.- Merci, M. le Président. Pour commencer, quelque étonnement quand même de cette séance plénière, qui se veut publique, mais où est la place du public ?

Quant à l'ordre du jour, d'autres dossiers auraient mérité d'être examinés par cette plénière. Par exemple, l'abandon de la ligne Boute-Carros et toutes les conséquences que cela peut avoir sur l'approvisionnement énergétique de notre département, la question du contournement de Nice, où de graves inquiétudes demeurent, quand on considère la décision du gouvernement, notamment l'option tunnel, pourtant unanimement condamnée par notre assemblée, qui est mise de nouveau en opposition avec l'aménagement sur place, que tous ensemble, nous avons privilégié.

Ce qui aurait pu motiver également à juste titre la réunion de cette séance plénière, c'est la remise en cause par le Préfet du grand stade de Nice, qui repose le problème de cet aménagement anarchique de La Plaine du Var. Toutes ces questions liées directement à notre département, auraient donc pu justifier effectivement cette plénière.

Enfin, un sujet au-delà de nos frontières, concernant l'agression israélienne et le massacre des innocents au Liban et en Palestine, aurait sans aucun doute justifié plus opportunément une réunion de notre assemblée ; nous avons d'ailleurs déposé en ce sens une motion, que j'espère nous pourrions examiner à la fin de cette plénière.

Pour autant, nous participerons à cet encouragement pour les collégiens et lycéens. Bien sûr que ce prix aux mentions très bien est justifié. On peut espérer également que le nombre de récompensés pourra être l'année prochaine beaucoup plus important si l'Education Nationale abandonne son projet d'amputer ses effectifs de 7 000 postes.

Donc, nous voterons en faveur de ce prix du conseil général, même si ce coup médiatique, comme à l'habitude, a anticipé notre décision, puisque par deux fois déjà, le quotidien local a fait état de la décision que nous allions prendre.

**M. le Président**.- Et bien je vous remercie pour ce soutien apporté aux collégiens du Département. La parole est à M. KNECHT.

**M. KNECHT**.- M. le président, s'agissant de l'objet de la délibération, nous approuvons ce principe, qui peut donner une motivation supplémentaire aux jeunes, notamment dans leur année de 3<sup>ème</sup>.

Simplement, avis conforme à ce qu'a dit à l'instant Jacques VICTOR au nom du groupe communiste, nous regrettons un peu d'avoir à « régulariser » quelque chose.

Bien entendu nous approuverons cette délibération, mais nous souhaitons que sur ce dossier, comme sur d'autres, il y ait suffisamment d'anticipation pour que la mise en œuvre des mesures soit faite dans les délais, et qu'on ne soit pas d'une certaine façon, mis devant le fait accompli, voilà.

**M. le Président**.- Je m'en excuse, M. KNECHT. Simplement, j'ai estimé, alors que nous avons procédé, comme le veut la tradition instaurée par mes prédécesseurs, à la

récompense de toutes les mentions très bien au baccalauréat, que saluer les meilleurs éléments qui quittent le collège pour rentrer au lycée, était un geste positif de la part de notre assemblée qui a en charge les collèves.

Donc, votre observation est tout à fait recevable, de même que celle de M. VICTOR, je vous propose d'entériner cette initiative, étant précisé que cette mesure sera désormais mise en œuvre chaque année.

J'avais simplement besoin de cette courte séance publique et plénière avant notre commission permanente pour vous proposer cette nouvelle mesure départementale.

Par ailleurs, rien ne justifiait, M. VICTOR, d'inscrire à l'ordre du jour de notre séance les dossiers que vous avez cités car leur examen ne s'improvise pas en huit jours.

Simplement, je m'étonne de votre réaction, sur la décision du gouvernement de retenir le contournement de Nice sur place, puisqu'il est parfaitement conforme à la motion que nous avons prise à l'unanimité.

Alors je mets aux voix ce rapport, pas d'opposition, pas d'abstention, il est adopté.

Conformément à l'article 44 de notre règlement intérieur je vous rappelle que tout conseiller général peut déposer une proposition ou un vœu touchant à des affaires du Département, autre que celle dont le conseil général est saisi.

Une motion a été présentée par M. Jacques VICTOR, au nom du groupe communiste concernant la situation au Proche-Orient. J'aurais pu la refuser, en toute bonne logique, car un conseil général n'est pas là pour conduire la politique étrangère d'un pays.

Je ne devrais donc normalement pas la mettre en débat, mais pour vous être agréable, je veux bien vous écouter pendant quelques instants, M. VICTOR.

**M. VICTOR.**- Pendant que notre assemblée se réunit, des populations civiles souffrent très durement de la réactivation du conflit entre Israël et le Liban. Chaque jour nous apporte son lot d'images et de nouvelles terribles nous informant des drames et des tragédies subies par ces populations.

La mobilisation forte et unanime de la communauté internationale devient un impératif urgent afin que cessent dans les meilleurs délais, ces destructions et carnages qui entraînent d'ores et déjà une situation humanitaire catastrophique et alarmante selon tous les observateurs internationaux.

Notre pays a déjà effectué des démarches pour que le bruit des bombes se taise et que sonne l'heure des négociations indispensables entre les différents protagonistes sous l'égide de l'ONU.

Le conseil général des Alpes-Maritimes a, dans un passé récent, souhaité exprimé son attachement à la paix dans la région en participant à Jérusalem à l'opération des tentes de la paix.

Il est donc plus que jamais indispensable, qu'à travers le monde, s'unissent des voix toujours plus nombreuses, afin de réclamer l'arrêt immédiat des hostilités, un cessez-le-feu permettant que s'ouvre le temps des discussions afin que des solutions politiques puissent être dégagées.

Car ce conflit ne trouvera de solution que dans un règlement négocié et non pas dans une fuite en avant militaire et l'aggravation d'opérations dont les premières victimes sont les populations civiles, mais aussi des infrastructures et objectifs civils.

Il est également impératif que ce règlement négocié puisse être recherché sous les auspices de la communauté internationale, dans le cadre du droit international comme des résolutions de l'ONU et dans le respect mutuel.

Compte tenu de ces éléments, les conseillers généraux réunis ce jour en assemblée plénière, appellent à un cessez-le-feu immédiat de la part de tous les belligérants qui permette le déploiement rapide de l'aide humanitaire et le retour à la légalité internationale afin que puissent être initiées les conversations en vue d'un règlement négocié.

**M. le Président.**- Nous sommes tous particulièrement sensibles aux drames humains que continuent à subir, en ce moment, le Liban et les populations civiles de cette zone toutes nationalités confondues.

Nous sommes tous sensibles aussi au drame que vit Israël menacé en permanence par le terrorisme du Hezbollah. Le gouvernement français dont je fais partie conduit une action incontestable et reconnue au plan mondial pour qu'un cessez-le-feu immédiat soit instauré.

Seule la négociation diplomatique peut aboutir et la France s'y emploie très fortement. Je vous informe d'ailleurs que la France qui préside en ce moment le conseil de sécurité de l'ONU, a cette nuit, par la voix de notre porte-parole, appelé à un cessez-le-feu qui a été suivi d'effet, puisque le gouvernement israélien a décidé de suspendre ses opérations pendant 48 heures avant nouvelle décision.

Aussi, il me paraît plus efficace de laisser à nos diplomates, très engagés sur cette question, de continuer à œuvrer pour que cessent immédiatement les combats.

Par ailleurs garant de la régularité juridique de nos débats et en application de l'article 44 de notre règlement intérieur qui stipule que « tout conseiller, à l'occasion des réunions du conseil général, peut déposer une proposition ou vœu touchant à des affaires du Département autres que celles dont le conseil général est saisi », je suis dans l'obligation de ne pas accepter ce vœu.

En effet, un vœu ne peut porter que sur un objet d'intérêt départemental échappant à la propre compétence de la collectivité ce qui n'est pas le cas de votre proposition. C'est la raison pour laquelle je ne la mettrais pas aux voix.

La séance plénière est ainsi terminée. J'ouvre les travaux de notre commission permanente.

La séance est levée à 9 h 50.

